

La capacité d'accueil et la densité touristique des communes des zones humides d'importance majeure

A RETENIR :

En 2008, la densité touristique des communes accueillant des zones humides d'importance majeure est beaucoup plus élevée sur les façades maritimes que la moyenne métropolitaine. La densité la plus forte est observée sur le littoral méditerranéen. Inversement, elle est moindre dans les communes des vallées alluviales et des plaines intérieures.

Entre 1990 et 2008, la capacité d'hébergement et la densité touristique ont augmenté. Cette progression (en valeur relative) s'est avérée faible sur le littoral méditerranéen, et plus marquée dans les plaines intérieures.

Contexte et objectifs

Il s'agit d'identifier les caractéristiques de la capacité d'accueil et de la densité touristique des communes accueillant des zones humides d'importance majeure, et de les mettre en regard des moyennes métropolitaines. Sont ici considérées 3 482 communes, d'une superficie de 58 388 km².

Une forte pression touristique peut amener des dysfonctionnements hydrologiques et une dégradation de l'état des milieux. Ce sont les activités touristiques en elles-mêmes ou les aménagements connexes (piétinement, développement de structures de loisirs, équipements et infrastructures, rejets,...) qui créent les perturbations. En l'absence de données nationales sur la fréquentation réelle des zones humides, quantifier la capacité d'hébergement et la densité touristique des communes les abritant permet ainsi d'apporter des indications sur la pression touristique qui peut potentiellement s'exercer dans ou aux abords immédiats des zones humides.

La capacité d'accueil et la densité touristique des communes accueillant les zones humides d'importance majeure en 2008

Capacité d'accueil et densité touristique des communes des zones humides d'importance majeure en 2008

| Zones humides d'importance majeure | Nombre de communes | Superficie des communes en km ² | Nombre de résidences secondaires | Nombre d'emplac. de campings | Nombre de chambres d'hôtels | Capacité d'hébergement (en nombre de lits) | Densité touristique (en lits / km ²) | Capacité d'hébergement (en %) ** |
|--|--------------------|--|----------------------------------|------------------------------|-----------------------------|--|--|----------------------------------|
| Littoral atlantique, Manche et mer du Nord | 633 | 13 234 | 242 052 | 166 149 | 15 496 | 1 905 848 | 144,0 | 48,8% |
| Littoral méditerranéen | 66 | 3 553 | 164 449 | 53 928 | 10 758 | 1 059 473 | 298,2 | 27,1% |
| Vallées alluviales | 2 164 | 29 799 | 102 308 | 43 317 | 54 428 | 793 664 | 26,6 | 20,3% |
| Plaines intérieures | 619 | 11 802 | 19 106 | 10 663 | 2 782 | 143 746 | 12,2 | 3,7% |
| Ensemble des communes * | 3 482 | 58 388 | 527 915 | 274 057 | 83 464 | 3 902 731 | 66,8 | 100,0% |
| France Métropolitaine | 36 570 | 543 965 | 2 909 166 | 922 370 | 599 239 | 19 433 788 | 35,7 | - |

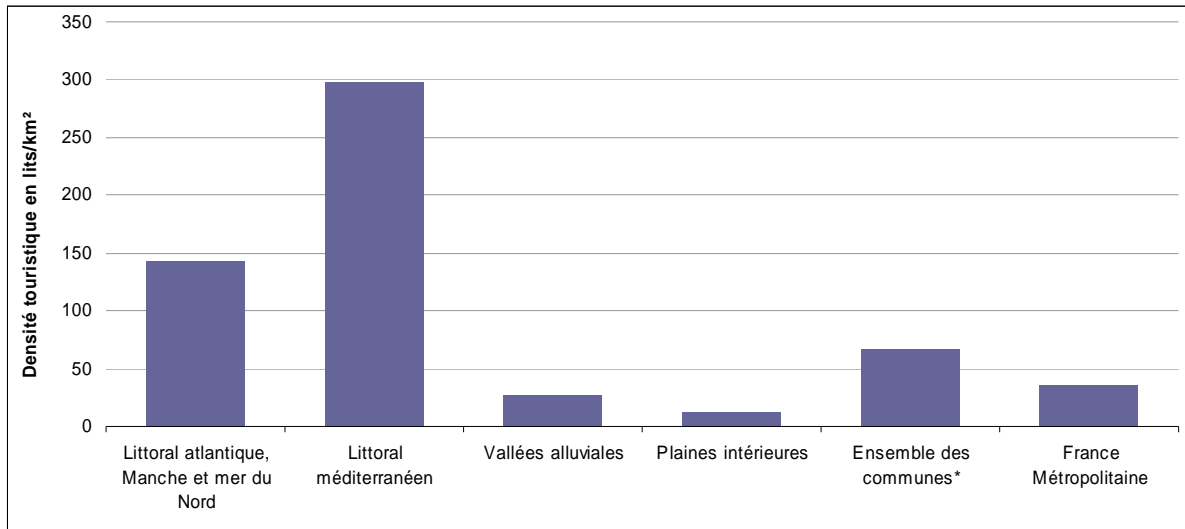
Source : SOeS, ONZH - Insee (Recensement de la population 1999, Direction du tourisme, 2008).

* Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

** La capacité d'hébergement est exprimée en pourcentage du total des communes des zones humides d'importance majeure.

20 % de la capacité d'hébergement totale du territoire métropolitain est observée dans les communes des zones humides d'importance majeure, ce qui représente presque 4 millions de lits. Ils se décomposent à 75 % en résidences secondaires, 19 % en campings classés et 6 % en hôtels classés. L'hébergement non marchand (résidences secondaires) prédomine donc largement sur l'hébergement marchand (campings et hôtels) dans tous les types de zones humides.

Densité touristique en 2008 dans les communes des zones humides d'importance majeure selon leur type



Source : ONZH - Insee (Recensement de la population 1999, Direction du tourisme, 2008).

*Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

Les communes du littoral atlantique, Manche et mer du Nord offrent la moitié de la capacité d'hébergement totale des communes des zones humides. Pour autant, la densité touristique maximale s'observe sur le littoral méditerranéen, où elle est plus de 8 fois supérieure à la moyenne métropolitaine. Les communes de la région Languedoc-Roussillon, qui abritent les zones humides de la Petite Camargue, des étangs de Thau, de l'Or, de Canet, du Narbonnais... subissent potentiellement les plus fortes pressions dues à l'activité touristique. Ces fortes pressions ne s'exercent pas forcément dans les zones humides elles-mêmes, puisqu'elles correspondent pour l'essentiel à des étangs, mais résultent de risques encourus comme la pollution par des eaux usées ou la disparition de milieux connexes en raison de l'urbanisation ou d'aménagements.

Les communes littorales des deux façades maritimes représentent 18 % des communes des zones humides en nombre mais développent 76 % de la capacité d'accueil totale. Ainsi, à la densité touristique très élevée du littoral, qui dépasse largement les moyennes métropolitaines, s'oppose celle des communes des plaines intérieures. Caractérisées par les grandes zones d'étangs de la Sologne, de la Brenne, de la Champagne humide, elles affichent la plus basse densité touristique des différents types de zones humides, qui se trouve inférieure à la moyenne métropolitaine, ce que l'on observe également pour les vallées alluviales.

Une analyse par région montre que les communes de Languedoc-Roussillon (561 lits/km²), Nord-Pas-de-Calais (202 lits/km²), Bretagne (156 lits/km²), Poitou-Charentes (128 lits/km²) et Pays-de-la-Loire (122 lits/km²) connaissent les taux de densité touristique les plus élevés. Cette pression touristique, induite par un fort développement des activités humaines, est susceptible d'impacter les zones humides, et plus particulièrement les étangs de la côte méditerranéenne et les marais du littoral Atlantique. Or, les zones humides d'importance majeure du littoral se distinguent par l'importance de leurs sites Natura 2000 : 78 % de leur superficie pour le littoral atlantique et 85 % pour le littoral méditerranéen. Elles abritent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, rares, menacées, ou en danger d'extinction. Ce sont donc des sites particulièrement fragiles.

✚ **L'évolution de la capacité d'hébergement et de la densité touristique des communes accueillant les zones humides d'importance majeure entre 1999 et 2008**

| Zones humides d'importance majeure | Nombre d'emplac. de campings en 1999 | Nombre d'emplac. de campings en 2008 | Nombre de chambres d'hôtels en 1999 | Nombre de chambres d'hôtels en 2008 | Capacité d'héberg. (en nombre de lits) en 1999** | Capacité d'héberg. (en nombre de lits) en 2008 | Evolution relative de la capacité d'héberg. ou de la densité touristique entre 1999 et 2008 en % |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--|--|
| Littoral atlantique, Manche et mer du Nord | 131 786 | 166 149 | 15 587 | 15 496 | 1 768 578 | 1 905 848 | 7,8 |
| Littoral méditerranéen | 49 052 | 53 928 | 11 298 | 10 758 | 1 041 049 | 1 059 473 | 1,8 |
| Vallées alluviales | 31 955 | 43 317 | 55 317 | 54 428 | 749 994 | 793 664 | 5,8 |
| Plaines intérieures | 6 418 | 10 663 | 2 775 | 2 782 | 126 752 | 143 746 | 13,4 |
| Ensemble des communes* | 219 211 | 274 057 | 84 977 | 83 464 | 3 686 373 | 3 902 731 | 5,9 |
| France Métropolitaine | 782 874 | 922 370 | 586 944 | 599 239 | 18 851 214 | 19 433 788 | 3,1 |

Source : SOeS - ONZH - Insee (Recensement de la population 1999, Direction du tourisme, 2008).

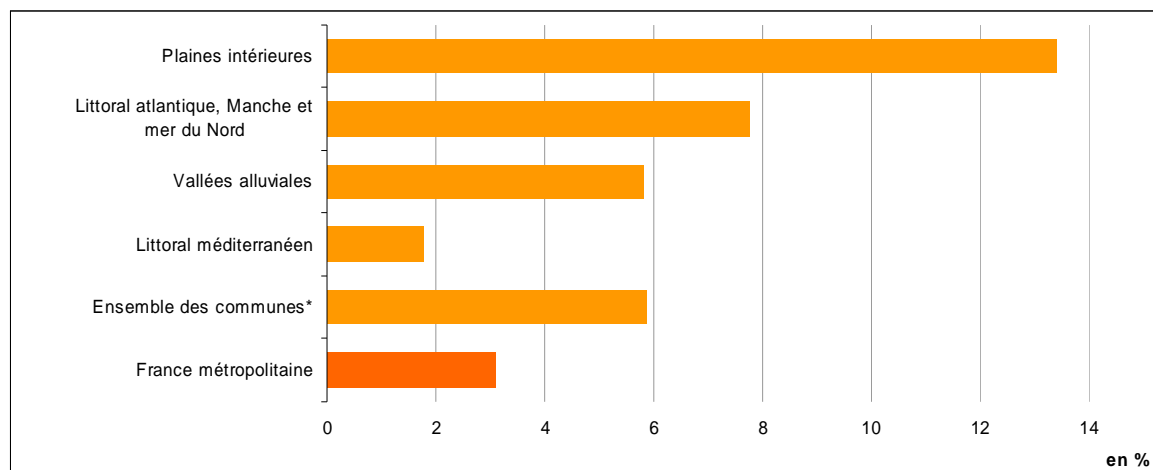
* Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

** capacité d'hébergement = résidences secondaires*5 + emplacements de camping*4 + chambres d'hôtel*2.

NB : la capacité d'hébergement 1999 et 2008 prend en compte les résidences secondaires 1999, la capacité 2008 est en conséquence sous-estimée.

Concernant les hébergements marchands, le nombre d'emplacements de campings a augmenté de 25 % entre 1999 et 2008 pour l'ensemble des communes des zones humides d'importance majeure. Cette hausse est bien plus élevée pour les plaines intérieures, où elle atteint 66 %. Pendant la même période, le nombre de chambres d'hôtels est en diminution légère pour tous les types de communes de zones humides, hormis les plaines intérieures où il est stable.

Evolution relative de la capacité d'hébergement entre 1999 et 2008 dans les communes des zones humides d'importance majeure selon leur type



Source : ONZH - Insee (Recensement de la population 1999, Direction du tourisme, 2008).

* Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

Entre 1999 et 2008, on observe une augmentation de la capacité d'hébergement et de la densité touristique des communes accueillant des zones humides d'importance majeure. Cette progression est plus forte que la moyenne métropolitaine. Si l'évolution relative a été beaucoup plus marquée dans les plaines intérieures, la densité touristique y reste cependant faible en 2008.

✚ L'évolution de la construction des résidences secondaires dans les communes accueillant les zones humides d'importance majeure entre 1990 et 2007

Densité de construction de résidences secondaires entre 1990 et 2007 en m²/km² (surfaces cumulées des logements commencés durant la période)

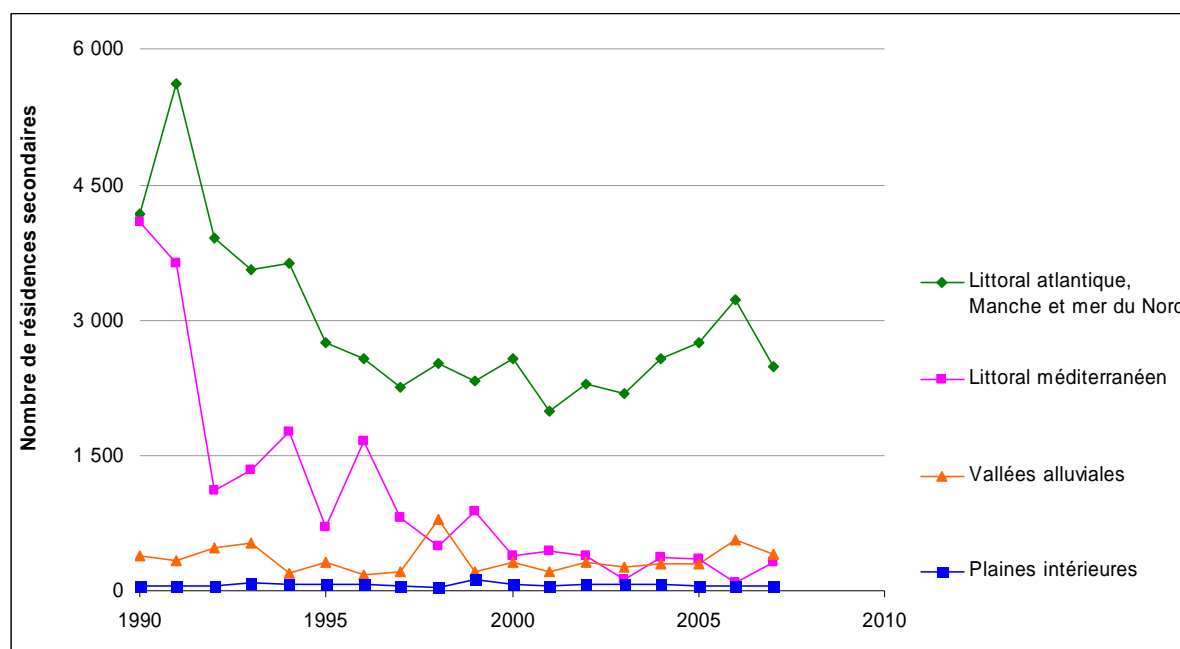
| | Littoral atlantique, Manche et mer du Nord | Littoral méditerranéen | Vallées alluviales | Plaines intérieures | Ensemble des communes* | France métropolitaine |
|---|--|------------------------|--------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|
| Densité de construction de résidences secondaires | 347,3 | 247,7 | 19,7 | 10,5 | 106 | 48,1 |

Source : SOeS (Sitadel 1990 à 2007) - ONZH.

* Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

Entre 1990 et 2007, la densité de construction de résidences secondaires a été deux fois plus forte dans les communes des zones humides d'importance majeure que la moyenne métropolitaine. Les communes littorales, soumises à une très forte pression liée à la construction de résidences secondaires, voient celles de la façade du littoral atlantique, de la Manche et de la mer du Nord touchées par une densité de construction plus importante. Cette artificialisation croissante se fait au détriment des espaces naturels ou agricoles, et affecte les zones humides notamment par le remblaiement de terrains en vue de la construction de nouveaux logements. La construction de logements individuels, en progression par rapport aux logements collectifs, représente actuellement un taux de 75 %, d'où une consommation d'espace plus importante et un risque de mitage des paysages plus élevé.

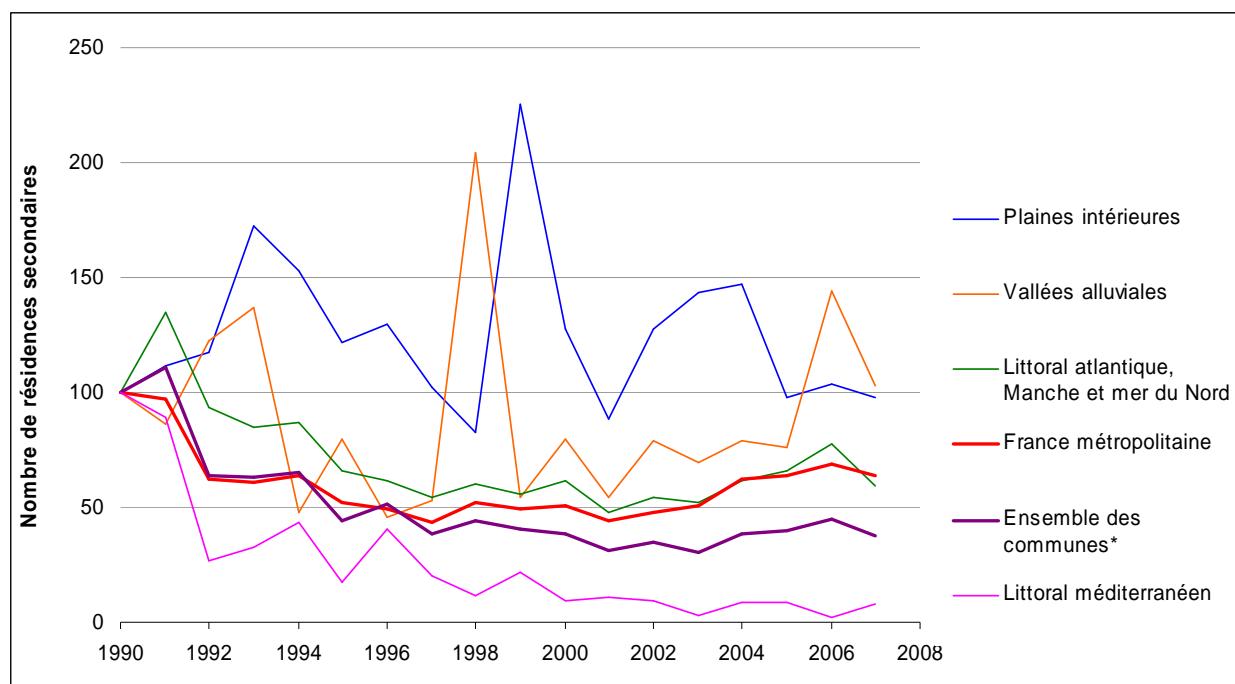
Evolution du nombre de résidences secondaires construites entre 1990 et 2007 dans les communes des zones humides d'importance majeure réparties selon leur type



Source : ONZH – SOeS (Sitadel 1990 à 2007).

Le nombre de résidences secondaires construites annuellement entre 1990 et 2007 apparaît globalement stable pour les vallées alluviales et les plaines intérieures, et diminue sur le littoral méditerranéen. On observe également une tendance à la baisse sur le littoral atlantique jusqu'en 2003 puis une augmentation les trois années suivantes. Par ailleurs, la taille moyenne des résidences secondaires est passée de 57 m² en 1990 à 101 m² en 2007 dans les communes des zones humides d'importance majeure.

**Evolution du nombre de résidences secondaires construites entre 1990 et 2007 (base 100 en 1990)
(calcul réalisé sur la base des logements commencés)**



Source : ONZH – SOeS (Sitadel 1990 à 2007).

* Ensemble des communes des zones humides d'importance majeure.

La tendance d'évolution de la construction annuelle des résidences secondaires dans les communes des zones humides d'importance majeure est sensiblement la même que l'évolution nationale. Depuis 2001, la reprise de la construction au plan national se retrouve cependant de manière atténuée dans les communes des zones humides. Depuis une vingtaine d'années, le nombre de résidences secondaires construites annuellement diminue sur le littoral méditerranéen, ainsi que sur le littoral atlantique, mais il est reparti à la hausse depuis 2003. Pour les plaines intérieures et les vallées alluviales, le niveau 2007 est le même que celui de 1990, mais on relève des variations annuelles plus contrastées.

Cette analyse corrobore les résultats de l'enquête sur l'état 2000 et l'évolution 1990-2000 des zones humides d'importance majeure. En effet, les fortes pressions observées sur les zones humides du littoral méditerranéen (Camargue, Petite Camargue, Etangs languedociens) résultaient du cumul entre un fort développement touristique (port, stations balnéaires sur le lido), la proximité de centres urbains et le maintien d'activités conchylicoles et de pêche. Il en était de même pour le bassin d'Arcachon. Les effets négatifs d'activités de loisirs mal planifiées et de la surfréquentation touristique touchent en priorité les milieux palustres salés, les dunes et les pannes dunaires, avec des répercussions multiples et variables sur leur état. D'ailleurs, le fait le plus marquant de la décennie 1990-2000 pour l'ensemble des zones humides d'importance majeure se rapporte à l'essor notable des activités de conservation, accompagné dans une moindre mesure d'une croissance des activités pédagogiques ou scientifiques, ainsi que de la fréquentation humaine due au tourisme.

Champ géographique

Il s'agit des communes des 152 zones humides d'importance majeure suivies par l'ONZH (hors massifs à tourbières) pour lesquelles un seuil a été défini. Les communes dont la superficie de zone humide représentait au moins 5% de la superficie totale de la commune ont été retenues. Elles sont au nombre de 3 482, sur les 4 279 communes intégrées à l'ONZH, et couvrent 58 388 km².

Les résultats présentés n'ont donc pas vocation à être étendus à l'ensemble des zones humides françaises. Les zones humides d'importance majeure se répartissent en quatre types : plaines intérieures ; vallées alluviales ; littoral méditerranéen ; littoral atlantique, Manche et mer du Nord.

 **Source des données**

SOeS, ONZH, périmètres octobre 2004. Fiche indicateur Les milieux naturels protégés dans les zones humides d'importance majeure octobre 2008.

Insee, Recensement de la population 1999 (données pour les résidences secondaires) et Direction du tourisme 2008 (données pour les emplacements de campings et les chambres d'hôtels).

Sitadel, 1990 à 2007.

Ifen, décembre 2007, 4 pages 122.

Ximenès M.C., Fouque C., Barnaud G., 2007. "Etat 2000 et évolution 1990-2000 des zones humides d'importance majeure en France métropolitaine" (*Document technique IFEN-ONCFS-MNHN-FNC*). Orléans, Ifen. 136 p. + annexes.

NB : L'Insee a défini des ratios permettant de convertir le nombre de chambres d'hôtels (2 lits par chambre d'hôtel), d'emplacements de campings (4 lits par emplacement) ou de résidences secondaires (5 lits par résidence) en nombre de lits et ainsi de calculer la capacité d'hébergement d'une commune ($\text{capac.heberg.} = \text{rés. second.} * 5 + \text{empl. de camping} * 4 + \text{chamb.d'hôtel} * 2$). Celle-ci ne tient donc pas compte des autres formules d'hébergement (villages vacances, auberges de jeunesse, aires naturelles de camping, campings à la ferme,...) existantes sur la commune.